

---

**AVIS AUX ACTIONNAIRES DES SICAV  
AXA INDICE FRANCE (C- FR0000172066 et D-FR0000170433),  
et AXA NPI ACTIONS (C-FR0000289035 et D-FR0000289043)  
OPCVM DE DROIT FRANÇAIS**

---

Puteaux, le 3 septembre 2020.

**Madame, Monsieur, Chers Clients,**

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les actionnaires des Sociétés d'Investissements à Capital Variable, **AXA Indice France et AXA NPI Actions**.

**A compter du 9 septembre 2020 (date de prise d'effet)**, les prospectus de vos SICAV et les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (« DICIs ») **tiendront compte d'une nouvelle durée minimum de placement recommandée fixée à 5 ans au lieu de 8 ans**.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce changement ne constitue pas une mutation et ne requiert pas, en conséquence, ni l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») ni une action spécifique de votre part. **Il est précisé que les stratégies d'investissement ne changent pas et que les objectifs de gestion ne sont pas modifiés.**

Nous attirons votre attention également sur le fait que l'ensemble des documents réglementaires sera publié à compter du 9 septembre prochain et sera disponible sur simple demande auprès de :

**AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS**  
Tour Majunga – La Défense 9 –  
6 place de la Pyramide  
92908 PARIS – La Défense Cedex

**Vous pouvez nous adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : [client@axa-im.com](mailto:client@axa-im.com)**

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations

Le Gestionnaire Administratif.